

BANQUE CIC NORD OUEST

Ex: CLIENT

CIC ROUEN ENTREPRISES
4 PLACE JACQUES LELIEUR - 76000 ROUEN

ZETA
36 RUE DE LA FORGE FERET
76520 BOOS

Le 10 octobre 2016

Objet : information sur vos remises chèques

Madame, Monsieur,

Le CIC est résolument engagé dans une démarche de sécurisation des opérations bancaires. A ce titre et, face à la progression de nouvelles formes de fraude, nous avons dû prendre un certain nombre de dispositions destinées à sécuriser l'encaissement des chèques qui nous sont remis.

Vous avez récemment ouvert un compte auprès de notre agence et nous vous remercions pour votre confiance.

Dans un souci de transparence, nous tenons à vous rappeler quelques informations essentielles concernant nos procédures d'encaissement de chèques.

Il faut savoir que tout chèque déposé sur un compte n'est considéré comme effectif que sous réserve de son encaissement définitif par la banque.

De ce fait, le montant de tout chèque remis pour encaissement à votre banque ne devra en aucun cas être considéré comme un avoir immédiatement disponible. Il ne le sera qu'à l'issue d'un délai de 12 jours ouvrés.

Ce délai ne modifie cependant en rien la date de valeur* appliquée à la remise de votre chèque.

Dans l'intervalle, nous vous invitons à vous assurer du maintien d'une provision disponible et suffisante sur votre compte pour honorer les diverses opérations débitrices que vous pourriez effectuer.

Ces mesures de sécurité sont mises en oeuvre afin de préserver au mieux nos intérêts respectifs. Elles sont bien entendu conformes aux Conditions Générales de la convention de compte que vous avez souscrite.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre disposition pour vous apporter toute précision utile,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

** Les dates de valeur applicables aux opérations bancaires sont consultables sur www.cic.fr ou sur simple demande auprès de votre agence.*

